

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée que les membres du conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 12 mars 2025 à 19h30**, adopté un règlement « **Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la MRC d'Acton et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité** ».

Ce règlement porte le numéro 2025-03. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce mardi dix-huitième (18^e) jour du mois de mars 2025.



**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et greffière-trésorière.**